

Séance du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 28

➤ présents : 23

➤ votants : 26

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Conseil à la Mairie de Bêlâbre, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLEST, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Thierry BARBIER, Spike GROËN, Marie-Laure FRISCH, Gaylène MAUSSIRE.

Pouvoirs : Martine DUMAZET à Florine TOUPET, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Christian BREC à Thierry BARBIER.

Absents / Excusés : Alain COYAT, Stéphane CALARD.

Secrétaire de séance : Nathalie LAURENCIER.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2026-06-29.08

Objet : Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2026

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la répartition des subventions communautaires aux associations, ayant intégré le Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) 2026, comme suit :

- Le Temps Suspendu	10 500,00 €
- Festiv'en Marche	6 320,00 €
- Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît	7 500,00 €
- Les Rencontres Photographiques	7 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **Entérine** les propositions de subventions communautaires tel que proposées ci-dessus aux associations du P.A.C.T. 2026,
- **Et autorise** Monsieur le Président à procéder au versement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Nathalie LAURENCIER

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 06 juillet 2026 et de sa publication le 06 juillet 2026

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Président